

# STAGE DE POTERIE - TOURNAGE

# Conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'Association de l'Écomusée d'Alsace, association inscrite au Registre des Associations de GUEBWILLER sous VOL. XVIII n°1019, dont le siège social se situe à UNGERSHEIM (68190), chemin du Grosswald, ci-dessous dénommée « l'association » et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat d'une formation en poterie, dénommée ci-après " l'acheteur ".

La confirmation de la réservation par l'acheteur implique son adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toute autre condition sauf dérogation expresse de l'association.

#### **TARIFICATION**

Les formations en poterie ont lieu pour un groupe constitué de 3 personnes au minimum et de 5 personnes au maximum. Un module de la formation peut être reporté si l'effectif n'arrivait pas à atteindre l'effectif minimum 15 jours avant la date prévue. Si tel devait être le cas, l'Association de l'Écomusée d'Alsace contacte l'acheteur, pour organiser le report de la réservation à une autre date.

### Modifications des tarifs et prestations

Les tarifs et prestations de l'association, valables au jour de leur diffusion, sont susceptibles d'être révisés en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires en dehors de la garantie de réservation.

## **RÉSERVATION GROUPES**

L'association ne pratique pas de pré-réservation. L'association adresse à l'acheteur un bon de commande ou un devis. Pour effectuer sa réservation, l'acheteur adresse à l'association une commande complétée et signée, accompagnée du règlement complet de la prestation. La réservation est définitive dès confirmation par l'association de la bonne réception de l'ensemble des pièces et de la disponibilité des prestations demandées. Cette réservation doit être effectuée par courrier, un mois au moins avant la formation.

### **ANNULATION**

L'association n'effectue aucun remboursement d'une commande de formation.

La direction de l'association se réserve le droit d'annuler toute réservation si des cas de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignaient, tels que, sans que cette liste soit exhaustive : incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, etc...

Dans une telle hypothèse, l'association peut proposer une autre date de formation.

#### Assurances

L'association décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie, et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, les objets ou matériel apportés par l'acheteur. L'acheteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer de par sa présence sur le site.

#### Contestations

L'attestation d'entrée de l'acheteur sur le site de l'Écomusée d'Alsace sera signée le jour de la visite par le formateur, et constituera le document de référence en cas de contestation.

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'association dans un délai de 8 jours après la visite de l'acheteur.

Litiges : à défaut de règlement amiable, les tribunaux de Colmar seront seuls compétents.

### CHARTE DU VISITEUR DE L'ÉCOMUSÉE D'ALSACE

Je suis dans un musée « Musée de France », je sais que les objets y sont précieux et ne peuvent être manipulés ou déplacés sans autorisation.

Je ne touche pas inutilement. Je ne dérange pas, je ne déplace rien...

Calme et sérénité : espace commun de découverte et de culture, j'y effectue une visite sereine et paisible... Sécurité des personnes : je fais attention et je surveille étroitement mes enfants...

L'accident arrive quand on ne s'y attend pas : soyons prévoyants... Un défibrillateur est disponible sur le site... Respect des animaux et des plantes : animaux et plantes y sont soignés. Je ne cueille pas les plantes et ne donne pas à manger aux animaux...

Propreté et déchets : les papiers gras ne fleurissent pas...

Sécurité incendie : je ne fume dans aucun bâtiment ou hangar...

Les accès aux matériels exposés, matériels roulants, points hauts, etc. ne sont pas autorisés en l'absence d'un collaborateur de l'Écomusée d'Alsace. Veuillez faire respecter cette règle de sécurité impérative aux enfants...

RESPECT DU PATRIMOINE - SÉCURITÉ DES PERSONNES